



Site Naturel de Compensation de Cossure

Rapport d'activité année 2020



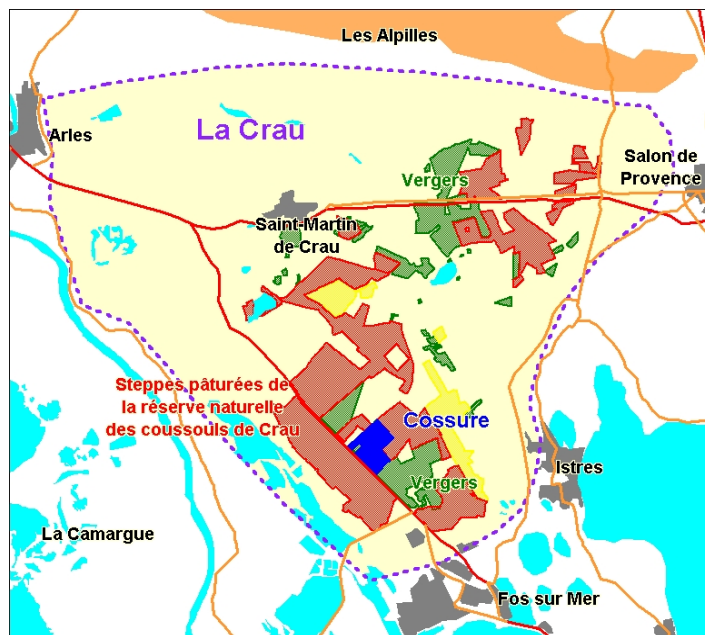
Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Résultats des suivis de la végétation et de la faune	4
2.1	Suivi de la végétation, réalisé par l’Institut Méditerranéen de Biodiversité et d’Écologie marine et continentale (IMBE)	4
2.2	Suivi de l’avifaune, réalisé par le Conservatoire d’Espaces Naturels (CEN) PACA.....	5
2.2.1	Rappel de la méthode	5
2.2.2	Effectifs d’oiseaux en reproduction	5
2.2.1	Effectifs d’outardes en reproduction.....	6
2.2.2	Suivi des effectifs hivernants d’outarde canepetière	8
3	Gestion pastorale Saison de pâturage 2020	10
3.1	Bilan annuel :	10
3.1.1	Place Nord :.....	10
3.1.2	Place Sud :	10
3.1.3	Bilan pluriannuel :	11
4	Transactions d’Unités de Compensation (UC).....	17
5	Actualités	18
5.1	Dossier d’agrément Site Naturel de Compensation	18
5.2	Annulation du Congrès mondial	18
6	Principaux éléments de communication	18

1 Introduction

CDC Biodiversité, a acquis dans la plaine de Crau 357 hectares d'anciens vergers sur le site de Cossure à Saint-Martin-de-Crau (13), afin d'y réhabiliter un espace favorable à l'élevage ovin et à la biodiversité. L'objectif de l'opération étant de reconstituer une végétation de pelouse sèche rase composée majoritairement d'espèces sauvages communes en Crau sèche, dans le but d'offrir un habitat favorable à plusieurs espèces faunistiques emblématiques de la Crau sèche : Outarde canepetière, Ganga cata, Œdicnème criard, Faucon crécerellette, Alouette calandre, Alouette calandrelle, etc. ; éventuellement à certaines espèces d'insectes comme le Criquet rhodanien ou à d'autres espèces patrimoniales comme le Lézard ocellé.

L'espace naturel restauré complète et renforce la cohérence écologique de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau (RNCC).



Cette opération pilote est conduite avec le Ministère en charge de l'écologie pour expérimenter la création d'une « Réserve d'Actifs Naturels ». Les aménageurs peuvent trouver réponse à leurs besoins en matière d'actions positives pour la biodiversité en particulier au titre des mesures compensatoires liées aux impacts résiduels de leurs projets, dans une démarche de neutralité écologique.

L'opération Cossure concrétise un projet imaginé par les acteurs clés du territoire de la Crau. Collectivités locales, agriculteurs, naturalistes, scientifiques et administrations en charge de l'agriculture et de l'environnement, ont fait le choix d'une réhabilitation écologique et pastorale du site de Cossure.

L'opération de réhabilitation lancée en 2008 est en phase de gestion conservatoire depuis 2010.

L'article L 163-1 alinéas 2 de la loi Biodiversité du 8 Août 2016 définit les modalités de compensation par l'offre. De ce fait, le dispositif expérimental de « Réserve d'Actifs Naturels » a été confirmé sous la forme de « Site Naturel de Compensation ». Le Site Naturel de Compensation de Cossure a été agréé le 24 avril 2020 par arrêté du Ministère de la transition écologique et solidaire.

Le présent document constitue le rapport d'activité établi annuellement à destination des Maîtres d'Ouvrage qui ont souscrit financièrement au Site Naturel de Compensation de Cossure. Ce rapport a pour objectif de présenter l'état d'avancement de l'opération en termes d'aménagement, d'opérations de gestion, de suivi scientifique et de communication.

2 Résultats des suivis de la végétation et de la faune

2.1 Suivi de la végétation, réalisé par l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE)

Pour mémoire, les techniques de génie écologique suivantes ont été mises en œuvre en 2009 pour réhabiliter le couvert végétal :



- le retour du pâturage ovin, pour limiter l'expansion des espèces non désirées ;
- l'étrépage du sol, afin de supprimer la banque de graines des espèces adventices et la diminution de la fertilité du substrat en surface ;
- le semis d'espèces nurses, pour permettre l'occupation rapide des niches trophiques et spatiales pour ensuite libérer des sites favorables à l'installation d'espèces moins compétitrices une fois le pâturage pérennisé,
- le transfert de foin, visant à réintroduire un pool de graines d'espèces locales provenant de la steppe originelle,
- le transfert de sol, permettant la réintroduction d'un pool d'espèces ainsi que leurs microorganismes associés.

En 2019, 10 ans après les premiers suivis réalisés en 2010, les résultats des expérimentations de restauration ont montré des différences significatives concernant la hauteur moyenne, le recouvrement et la richesse de la végétation.

Pour la hauteur moyenne, le témoin (en beige sur la carte) reste ainsi significativement plus haut que la référence tandis que les traitements réhabilitation, semis d'espèces nurses, transfert de foin et de sol, ne montrent plus de différence significative avec cette référence. Le traitement étrépage est même significativement moins haut que le coussoul de référence.

Pour la richesse spécifique, seuls les traitements transfert de sol et étrépage ne montrent plus de différence significative avec la steppe de référence en 2019. Tous les autres traitements restent significativement plus faibles au niveau de la richesse spécifique. Le transfert de foin a même une richesse significativement plus faible en 2019 que le témoin.

Au niveau de la composition spécifique, aucun des traitements ne permet de restaurer encore celle de la steppe de référence mais les traitements étrépage et transfert de sol s'en rapprochent le plus. Les traitements, transfert de foin, réhabilitation et semis d'espèces nurses ont cependant une composition et structure encore plus éloignées que le témoin du coussoul de référence révélant un relatif échec de ces traitements à 10 ans. Mais, depuis 2010, on observe une évolution globale de tous les traitements, y compris le témoin, vers la steppe de référence avec cependant des trajectoires très irrégulières en fonction de la variabilité des conditions climatiques et de pâturage. On peut toutefois mesurer une totale disparition des variations bi-annuelles de la hauteur et du recouvrement observées entre 2010 et 2016 grâce aux adaptations mises en place dans les systèmes de pâturage (pâturage hivernale notamment).

En conclusion, l'ensemble des traitements effectués semblent se placer sur la trajectoire de la steppe de référence. Cependant les indices mesurés (HAI, CII), prenant en compte l'ensemble des paramètres précédemment cités, montrent encore de très fortes différences avec la steppe de référence notamment du fait de la présence d'espèces ubiquistes non présentes dans la steppe de référence.

2.2 Suivi de l'avifaune, réalisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) PACA

2.2.1 Rappel de la méthode

Le CEN PACA a mis en place en 2008 un suivi des populations d'oiseaux du site de Cossure, basé sur la méthode des points d'observation et d'écoute du programme national STOC-EPS (Suivi Temporel des Oiseaux Communs - Échantillonnages Ponctuels Simples). 14 points d'écoute sont prospectés chaque printemps à deux reprises entre mai et juin.

Les résultats présentés portent sur le nombre d'observations de chaque espèce lors de chacun des deux passages réalisés au printemps (cumul des maxima par point des deux passages). Ces résultats sont complétés par des commentaires provenant d'observations ornithologiques menées plus tard dans la saison dans le cadre d'autres protocoles de suivi (recherche d'indices de reproduction).

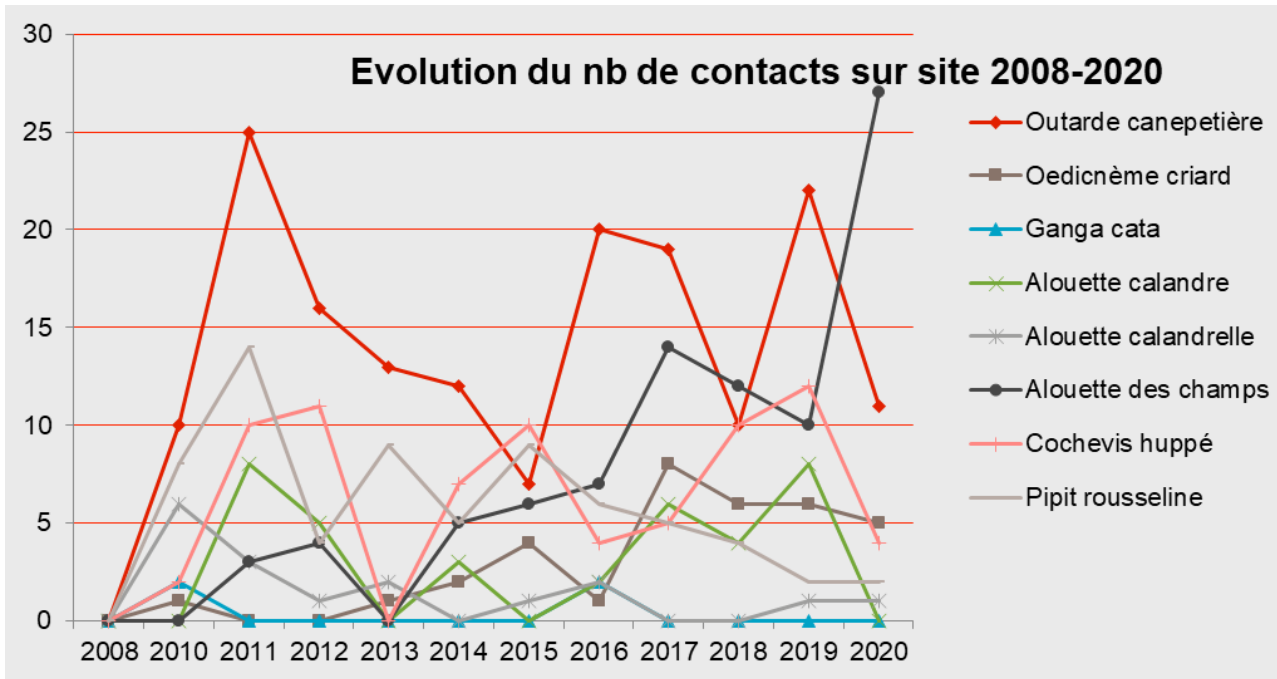
2.2.2 Effectifs d'oiseaux en reproduction

Sur les 8 espèces d'oiseaux steppiques suivies, 6 à 7 sont régulièrement contactées sur le site. Seuls l'alouette calandrelle et le ganga cata restent peu représentés.

Les effectifs d'alouette des champs sont en forte augmentation en 2020. Ceux de l'œdicnème criard sont relativement stables ces dernières années. Les effectifs des autres espèces connaissent des fluctuations assez importantes d'une année sur l'autre, qui ne permettent pas de dégager des tendances nettes.

Espèce	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Outarde canepetière	9 (0)	39 (10)	59 (25)	41 (16)	38 (13)	26 (12)	17 (7)	32 (20)	26 (19)	16 (10)	24(22)	21(11)
Œdicnème criard	11 (0)	16 (1)	8 (0)	9 (0)	13 (1)	7 (2)	10 (4)	6 (1)	17 (8)	14 (6)	11(6)	16(5)
Ganga cata	0 (0)	10 (2)	11 (0)	3 (0)	5 (0)	2 (0)	0 (0)	2 (2)	0 (0)	2 (0)	0 (0)	0(0)
Alouette calandre	1 (0)	6 (0)	29 (8)	10 (5)	5 (0)	13 (3)	2 (0)	6 (2)	11 (6)	7 (4)	10(8)	5(0)
Alouette calandrelle	5 (0)	11 (6)	11 (3)	5 (1)	5 (2)	0 (0)	1 (1)	2 (2)	3 (0)	2 (0)	1(1)	2(1)
Alouette des champs	12 (0)	28 (0)	27 (3)	38 (4)	31 (0)	7 (5)	24 (6)	21 (7)	33 (14)	25 (12)	27(10)	44(27)
Cochevis huppé	4 (0)	8 (2)	20 (10)	19 (11)	25 (0)	10 (7)	11 (10)	4 (4)	5 (5)	10 (10)	12(12)	4(4)
Pipit rousseline	4 (0)	27 (8)	23 (14)	13 (4)	20 (9)	15 (5)	9 (9)	6 (6)	5 (5)	5 (4)	3(2)	2(2)
Nb sp. steppiques	7 (0)	8 (6)	8 (6)	8 (6)	8 (4)	7 (5)	7 (5)	8 (8)	7 (6)	8 (6)	7(7)	7(6)
Total contacts	46 (0)	145(29)	188(63)	136(41)	142(25)	80 (34)	74 (37)	79 (44)	100(57)	81(46)	88(61)	101(56)

Évolution de 2008 à 2020 du nombre maximal de contacts par session pour chaque espèce steppique sur les 14 points d'écoute, sur site et en périphérie. Les chiffres entre parenthèses représentent les contacts à l'intérieur du site. * : en 2008, seuls 8 points d'écoute en périphérie du verger de Cossure ont été réalisés. 2009 n'est pas figurée, les comptages ayant été réalisés en phase de travaux.



Evolution des effectifs des principales espèces d'oiseaux steppiques en période de reproduction sur le site de Cossure par le protocole STOC EPS. Données CEN PACA.

2.2.1 Effectifs d'outardes en reproduction

L'outarde canepetière fait partie des espèces dont les effectifs fluctuent, mais elle reste très présente sur le Domaine de Cossure.

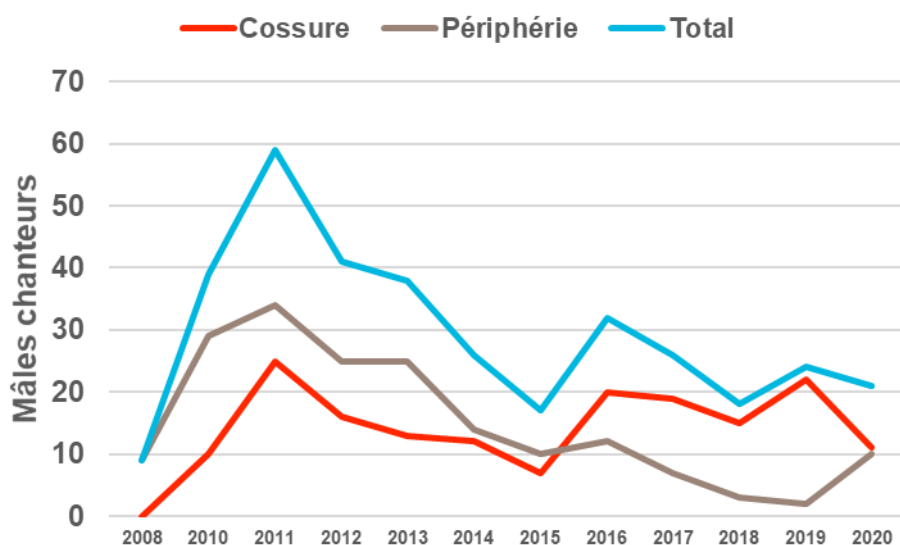
Après un pic en 2011, le nombre de mâles chanteurs contactés sur les 14 points d'écoute du site ont connu une tendance à la baisse. Néanmoins, cette tendance semble cacher une dynamique plus complexe. Lors des comptages sur les points situés à la périphérie du site, un certain nombre de mâles sont comptabilisés dans les coussouls environnants. Jusqu'en 2015, le nombre de mâles chanteurs détectés à l'extérieur du site était plus important que le nombre de mâles à l'intérieur du site. Cette tendance s'est inversée entre 2016 et 2019, où le nombre de mâles à l'extérieur continuait de chuter tandis que les effectifs sur Cossure se stabilisaient autour de 15-20 mâles.

Ces observations sont confirmées par l'analyse des densités de mâles comptabilisées à partir des 6 points situés au cœur du site (où tous les mâles contactés sont à l'intérieur du Domaine). Depuis 2016, les densités se situent entre 1 à 2 mâles par point d'écoute, alors qu'elles étaient généralement inférieures à 1 jusqu'à 2015.

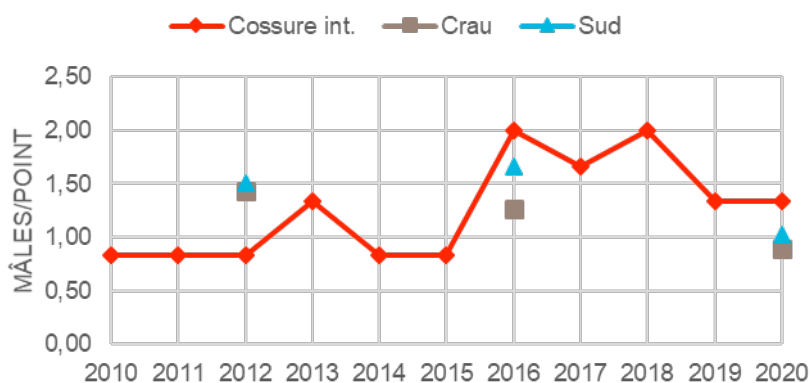
Bien que la proportion de mâles chanteurs détectés à l'intérieur et à l'extérieur du site se soit à nouveau équilibrée en 2020, les densités en cœur de site restent stables.

L'outarde canepetière reste l'une des espèces d'oiseaux les mieux représentées sur le site. Les fluctuations de ses effectifs sont à rapprocher de dynamiques plus larges (à l'échelle de la Crau) qui peuvent faire varier la distribution des oiseaux à l'échelle du site, mais aussi d'artéfacts liés à la méthode de prospection qui donne une image ponctuelle de la répartition des oiseaux.

Ces chiffres seront à analyser au regard de l'enquête nationale outarde réalisée en 2020, dont les résultats n'ont pas encore été analysés



Evolution des effectifs de mâles chanteurs sur Cossure et en périphérie par le protocole STOC EPS. Données CEN PACA.



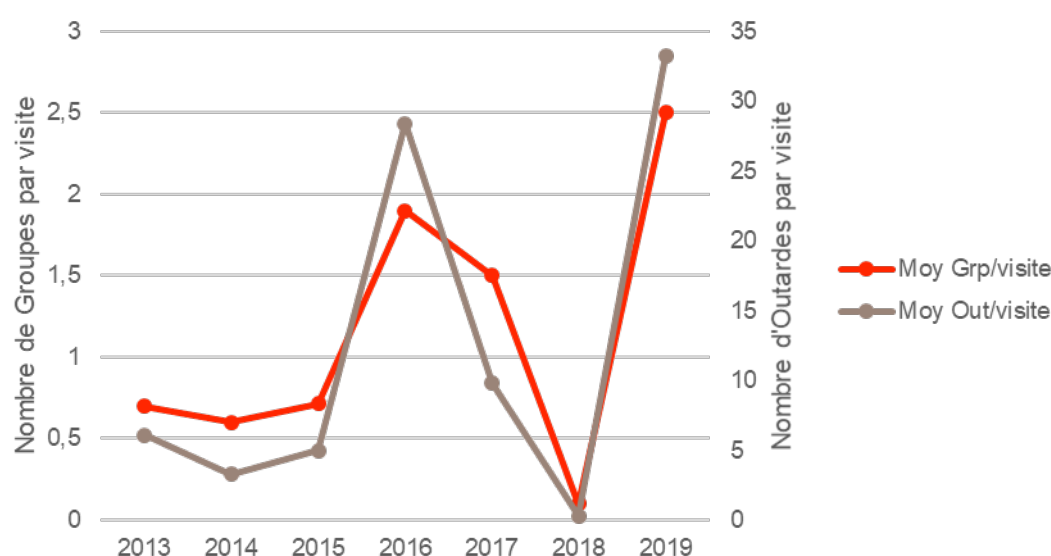
Evolution des densités de mâles chanteurs sur les 6 points d'écoute situés au cœur du Domaine de Cossure. Données CEN PACA.

2.2.2 Suivi des effectifs hivernants d'outarde canepetière

10 visites du site sont réalisées chaque hiver pour évaluer la présence de différentes espèces, notamment celle de l'outarde canepetière. L'espèce étant discrète à cette saison, les effectifs rapportés ne représentent pas nécessairement la totalité des effectifs présents, il s'agit en général de groupes qui s'envolent à l'approche du véhicule, qui effectue un circuit sur les pistes. Néanmoins, la répétition de ces visites permet de donner une idée de l'intérêt du site pour les outardes hivernantes.

Année	Groupes	Outardes	N visites
2013	7	61	10
2014	6	33	10
2015	5	35	7
2016	19	284	10
2017	15	98	10
2018	1	3	10
2019	20	266	8
Moyenne	9.25	103.25	9.25

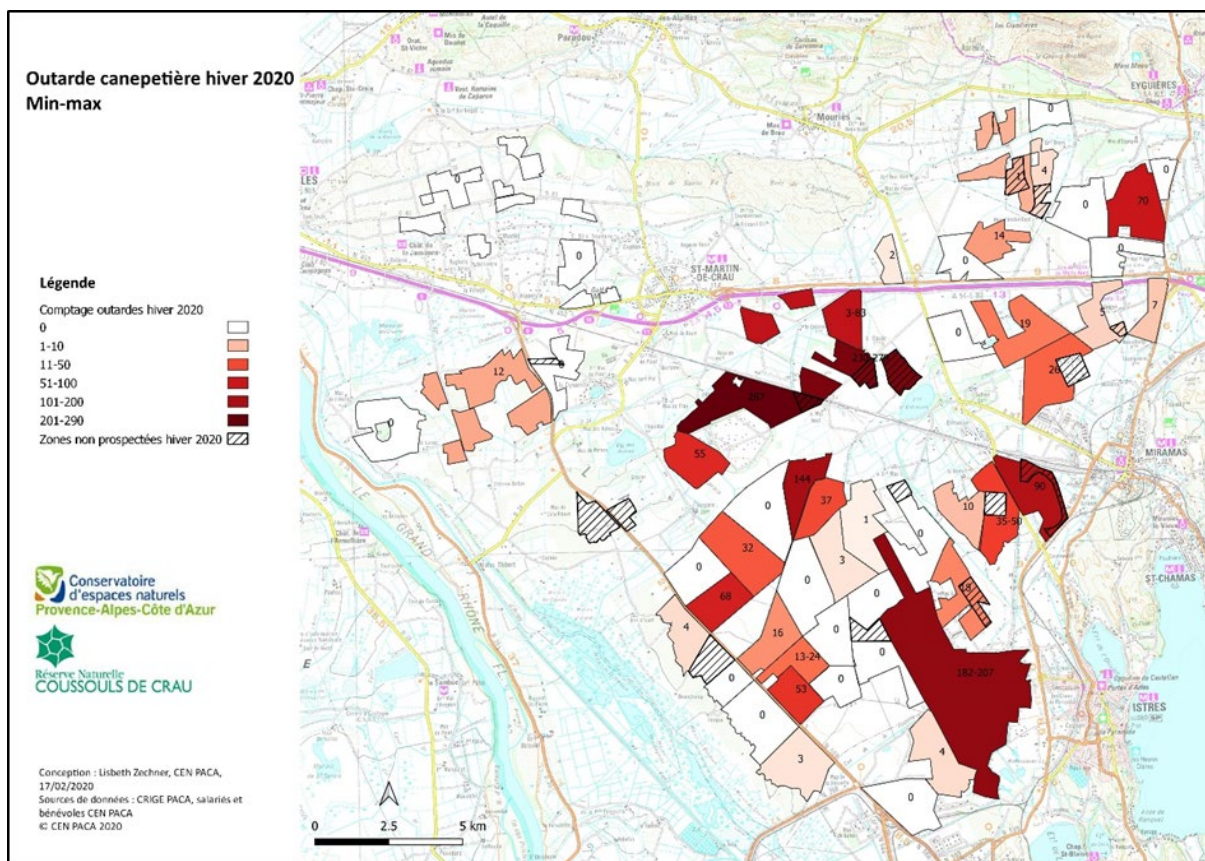
Cumul annuel du nombre de groupes et d'outardes comptabilisées lors des circuits hivernaux.



Nombre moyen par visite de groupes et d'outardes comptabilisées lors des circuits hivernaux.

Alors que les contacts étaient peu fréquents jusqu'à 2015, ils oscillent depuis 2016 entre 1 à 3 groupes par visite, pour 5 à 35 individus en moyenne. L'hiver 2018-2019 est une exception notable, avec un seul groupe de 3 oiseaux comptabilisé sur la totalité des 10 visites.

Un minimum de 66 individus (66-77) a été comptabilisé sur Cossure lors du comptage simultané en Crau du 26 janvier 2020. Cela représente 4 à 4,5 % de l'effectif comptabilisé ce jour-là sur toute la plaine (1458 à 1638).



Distribution des effectifs d'outardes canepetières hivernantes en Crau le 26 janvier 2020. Zones hachurées = non prospectés. Données CEN PACA.

3 Gestion pastorale Saison de pâturage 2020

3.1 Bilan annuel :

La météo de la saison 2019-2020 a été très favorable à la végétation.

- Un automne 2019 avec des pluies conséquentes
- Pas de vent durant le printemps 2020 contrairement à 2019
- Des pluies régulières et un régime marin permanent couplé à des températures chaudes ont permis une pousse continue de l'herbe tout au long du printemps.

L'absence de fortes chaleurs jusqu'au 21 juin a permis aux troupeaux de rester en plaine dans d'excellentes conditions (ressource présente et les brebis n'ont pas souffert de la chaleur)

La végétation a conservé une activité photosynthétique jusqu'à mi-juin, soit près d'un mois de plus que pour l'année 2019.

3.1.1 Place Nord :

Malgré ces conditions météo favorables, les éleveurs restent sur un ressenti négatif quant à la qualité et la quantité de la ressource sur cette place. La féтуque initialement implantée a définitivement régressé (plus que quelques pieds épars) et les principales plantes qu'ils voient prospérer sont les chardons.

Comme les années précédentes un affouragement en foin (50 T) et une complémentation en luzerne enrubannée et maïs ont été réalisés. On peut estimer que l'affouragement représente l'équivalent de 150 jpb.

	Date arrivée	Date départ	Nbre jours	Effectif eq. bb	jpb	Types d'animaux
2020	10-janv	15-févr	36	925	185	850 bb et 150 femelles
	16-févr	14-avr	58	975	314	départ de 200 bb gestantes, ajout 250 bb
	15-avr	21-mai	36	675	135	départ 300 bb
TOTAL			130		634	Affouragement compris
					484	

3.1.2 Place Sud :

Une pratique plus systématique de pâturage tournant avec consommation intégrale de la ressource a été mise en place, avec la partition de la place en 3 zones dont 2 clôts de 40 et 50 ha. Seule la zone de 50 ha avait été clôturée jusqu'à présent et servait de zone de soutien au gardiennage. La mise en place du second clôt va dans le même sens.

Cette technique a bien fonctionné sur cette saison, les conditions météo y ayant largement contribué. La repousse de la ressource sur les 2 clôts pâturés en premier a en effet été permise par cette météo favorable. La zone de bord de route, pâturée essentiellement à partir d'avril n'avait pas non plus perdu en attractivité trop tôt en saison, contrairement à ce qui a pu arriver certaines années où la végétation était intégralement épiée et sèche sur pied dès la mi-avril. L'intérêt de cette pratique sera ainsi à confirmer pour les années à venir.

	Date arrivée	Date départ	Nbre jours	Effectif eq. bb	jpb	Type animaux
2020	03-janv	15-mars	72	700	286	500 bb et 400 agneaux de 3 mois au pâturage
	16-mars	06-juin	82	500	233	agneaux en bergerie à partir de début Mars
TOTAL			154		519	



3.1.3 Bilan pluriannuel :

Place Nord

Année	Place	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	décembre
2010	N												
2011	N												
2012	N												
2013	N												
2014	N												
2015	N												
2016	N												
2017	N												
2018	N												
2019	N												
2020	N												

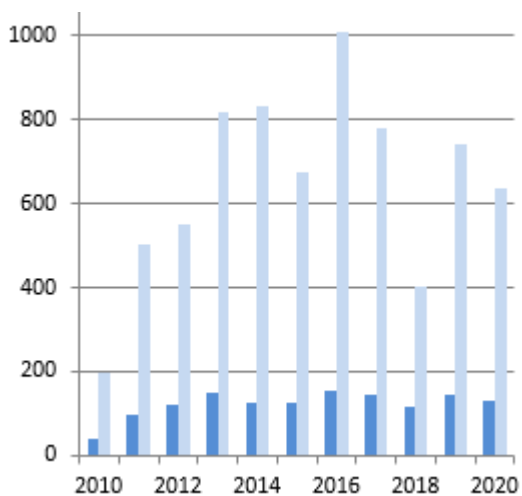
Place Sud

Année	Place	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	décembre
2010	S												
2011	S												
2012	S												
2013	S												
2014	S												
2015	S												
2016	S												
2017	S												
2018	S												
2019	S												
2020	S												

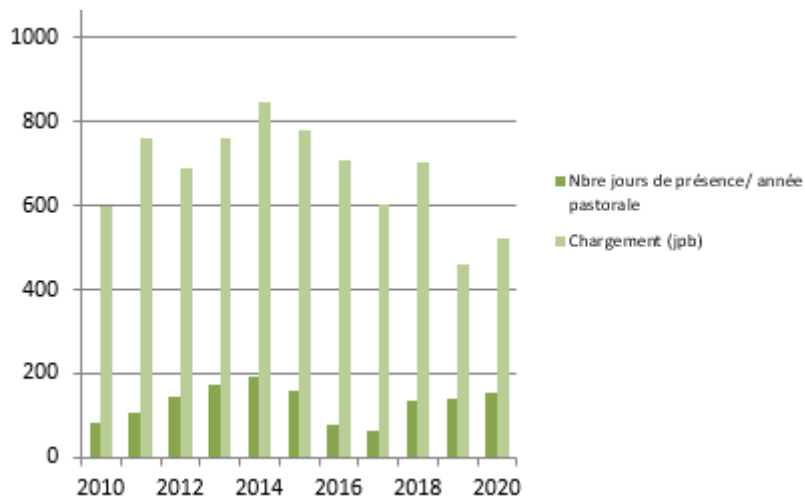
▮ Chargement instantané maximal

Fréquentation des places et chargement global par saison pastorale (hiver n-1 / printemps n) :

Place Nord



Place Sud



COSSURE Sud - Biomasse - NDVI

Captures d’écran www.at.farm/fr

8 Janvier (troupeau arrivé le 3 Janvier 2020)



24 février



4 février



8 mars



14 février



13 mars



18 mars



4 avril



28 mars



9 avril



17 avril



12 Mai



4 mai



19 mai



9 mai



24 Mai



1^{er} Juin



21 Juin 2020



11 juin



4 Transactions d'Unités de Compensation (UC)

Le nombre d'Unités de compensation valorisées à la fin 2020 est de 197,01 ; soit 55,18% du nombre total d'UC.

5 Actualités

5.1 Dossier d'agrément Site Naturel de Compensation

La convention cadre entre le Ministère chargé de l'Environnement et CDC Biodiversité a défini les modalités de suivi de l'expérimentation de la compensation par l'offre au Domaine de Cossure.

Suite à la promulgation de la loi Biodiversité du 8 août 2016 et de son arrêté d'application, la demande d'agrément a été encadrée et CDC Biodiversité devait faire son dépôt avant juillet 2019.

CDC Biodiversité a déposé le dossier de demande d'agrément de Site Naturel de Compensation le 20/06/2019 auprès du ministère. L'instruction a débuté le 25/06/2019. Le ministère, représenté par Michel PERRET a échangé avec CDC Biodiversité jusqu'au 24/09/2019, date du passage du dossier de demande d'agrément en séance plénière du Comité National de Protection de la Nature. Le dossier a ensuite été soumis à consultation publique sur le site du Ministère jusqu'au 11/11/2019. Le 06/01/2020, CDC Biodiversité a reçu l'avis du CNPN, favorable à l'unanimité.

L'Arrêté Ministériel du 24 avril 2020 octroie l'agrément de Site Naturel de Compensation au Domaine de Cossure, conformément au dossier déposé en juin 2019.

Il s'agit du premier Agrément délivré.

L'Arrêté Préfectoral du 23 décembre 2020 porte création du comité de suivi local du Site Naturel de Compensation de Cossure.

5.2 Annulation du Congrès mondial

Le congrès Mondial de la Nature, prévu en juin 2020 devait se dérouler à Marseille. Une visite du site était organisée conjointement avec le Département des Bouches-du-Rhône, le Conservatoire des Espaces Naturels, L'Institut Méditerranéen de Biologie et d'Écologie.

Cette visite devait permettre la présentation du dispositif de SNC et le retour d'expérience de la restauration d'un verger intensif vers les milieux steppiques.

Malheureusement, la crise sanitaire a provoqué le report de cet événement, à septembre 2021.

6 Principaux éléments de communication

A Cossure site naturel de compensation sur internet

La page internet de Cossure du site de CDC Biodiversité affiche 3 400 vues depuis 2018, parmi les quelques 67 500 utilisateurs de cdc-biodiversite.fr. C'est ainsi la 1^{ère} page de contenu sur nos activités qui est consultée, après les pages d'infos pratiques.

Un pic de fréquentation du site internet a été enregistré en mai-juin 2020 suite à l'Arrêté Ministériel d'Agrément du 24 avril 2020.

B Cossure site naturel de compensation dans la presse

Un communiqué de Presse a été rédigé en partenariat avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire suite à l'agrément de SNC.

Suite à cet Agrément plusieurs articles sont parus dans la presse locale, régionale et nationale :

Environnement

CDC Biodiversité lance le marché de la compensation écologique

« **L'**écologie est plus facilement considérée comme un sujet sérieux quand elle entre dans le champ de l'économie. » Formulée par Philippe Thiévent, directeur général de CDC Biodiversité, cette idée sous-tend le premier agrément attribué à un site naturel de compensation : le 24 avril, la ministre de l'Écologie Elisabeth Borne a signé l'arrêté qui donne cette qualification au domaine de Cossure, à Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône), propriété de la filiale de la Caisse des dépôts spécialisée dans la biodiversité.

L'arrêté ministériel officialise le lancement d'un nouveau marché : après avoir financé la restauration et la gestion écologiques de l'ancien verger industriel du domaine, CDC Biodiversité se rémunère par la vente d'unités naturelles de compensation. Chacun des 357 hectares vaut une unité, commercialisée à 48 000 euros. La clientèle se compose d'aménageurs et d'industriels régionaux. Le prix intègre une marge qualifiée de « faible » par Philippe

Thiévent, conformément à une éthique qui cherche à concilier l'intérêt général à long terme et la loi du marché. La rentabilité se joue sur la période de trente ans fixée par l'arrêté.

Vérification des équivalences. Assisté par le Conseil national de la protection de la nature, l'Etat vérifie l'équivalence entre les dommages causés par les demandeurs et les protections garanties par l'opérateur, dans trois domaines : les espèces, les milieux et les territoires. « Quand un promoteur des costières nîmoises endommage l'habitat des outardes, notre site lui offre une compensation adaptée, car elles appartiennent à la même métapopulation méditerranéenne. En revanche, les pelouses sèches du domaine de Cossure ne peuvent pas compenser des atteintes à la forêt méditerranéenne », illustre Philippe Thiévent.

La nouvelle offre sécurise une clientèle confrontée aux aléas de budget et de calendrier qui ont longtemps affecté les mesures compensatoires introduites en 1976 dans le droit de l'environnement.

Reste à vérifier la reproductibilité de la procédure, ouverte aux opérateurs publics ou privés : la filiale de la CDC étudie quatre sites potentiels et se tient prête à assister des conseils régionaux, désireux d'inscrire les sites naturels de compensation dans leur trame verte et bleue. ● Laurent Miguet

12 • Le Moniteur 29 mai 2020

SÉQUENCE ERC

Un site naturel de compensation sur la steppe de la Crau

Le verger de Cossure, situé sur la commune de Saint-Martin-de-Crau dans les Bouches-du-Rhône, est depuis quelques mois le premier site naturel de compensation agréé, au sens de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016. Selon celle-ci, « les nouveaux projets d'aménagement et d'infrastructures doivent viser un objectif d'absence de perte nette de biodiversité. Cet objectif implique d'éviter les atteintes à la biodiversité ou à défaut d'en réduire la portée. Dans les cas où cet objectif ne peut être atteint, il est important de compenser les impacts résiduels en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées... »

Le site de Cossure se trouve sur la steppe de Crau - la Crau sèche - connue pour la présence du Coussoul, une forme de végétation, mélange de thym, de lavande et de divers autres plantes locales, qui en font une nourriture recherchée par les éleveurs d'ovins. Pourtant, cet ancien verger industriel a vu son habitat naturel dégradé. Transformer cette friche agricole en site naturel de compensation a permis de rétablir les conditions écologiques favorables aux espèces emblématiques de ce milieu tels que l'Outarde canepetière, l'Édicnème criard, le Ganga cata ou encore l'Alouette calandre.

La compensation est le stade ultime de la séquence ERC, Éviter, Réduire et Compenser. Le site de Cossure permet d'en apprécier la validité sur une surface de 357 hectares, géré par Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité. ■ M.L. Diagonal, Nov 2020

« Sur le plan écologique, c'est une belle opération »

Compensation écologique : le retour d'expérience de Cossure

Douze ans après avoir été acquis par une filiale de la Caisse des dépôts (CDC Biodiversité), puis restauré, le site de Cossure (Bouches-du-Rhône) vient d'être reconnu comme le premier site français de compensation écologique. Une réussite écologique pour France Nature environnement, mais un modèle économique à améliorer.

Lorsque CDC Biodiversité achète les 357 hectares du site de Cossure en 2008, on y trouve un verger mourant, sillonné de tuyaux d'irrigation. L'objectif pour la nouvelle filiale de la Caisse des Dépôts est clair : créer une « offre de compensation », pour permettre aux aménageurs de compenser leurs atteintes à la biodiversité.

Une réussite écologique

Dix ans plus tard, après des labours, des transferts de sol, et des semis de graines récoltées aux alentours, la nature reprend ses droits. Des espèces remarquables font leur retour, sous les félicitations des naturalistes. « Sur le plan écologique, c'est une belle opération, avec une surface très intéressante, et des structures végétales ou des oiseaux inféodés au milieu du Coussou, comme l'outarde canepetière, qui commencent à revenir », observe Christian Hosy, coordinateur du réseau Biodiversité au sein de France Nature environnement.

Une réussite à laquelle les deux co-gestionnaires du site, le conservatoire des espaces naturels Paca, et la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, ont leur part. « Aujourd'hui, l'agriculture et l'agropastoralisme sont vraiment au premier plan de notre démarche de réhabilitation écologique », précise Philippe Thiévent, directeur de CDC Biodiversité. L'entretien du site, explique-t-il est confié à deux éleveurs ovins sous contrat, qui font pâturer des troupeaux variant de 1000 à 1600 moutons chacun, en fonction de la dynamique de la végétation.

Un modèle économique en question

Par un arrêté officiel du ministère de la Transition écologique et solidaire signé fin avril, le site de Cossure est devenu le premier site naturel de compensation écologique de France. Selon la loi sur la reconquête de la biodiversité de 2016 et grâce à cet arrêté, un aménageur, faute d'avoir pu éviter ou réduire l'effet de son projet sur la biodiversité, peut acheter une unité de compensation sous gestion pastorale pour compenser ses activités. Il lui en coûtera la somme de 48 000 € par unité (1 UC = 1 ha), pour une durée de compensation de 30 ans.

Mais si le bilan écologique de Cossure est largement salué, le bilan économique est plus décevant, avec seulement 55 % des unités achetées depuis 2008. « Certains projets sur lesquels nous comptons ont satisfait leur besoin de compensation autrement,

Lettre d'information
Union Professionnelle du Génie Écologique **UPGE**



Lettre n°54 - Juin 2020

CDC Biodiversité : Cossure, 1er site
naturel de compensation en France.



Le 24 avril 2020, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a officiellement agréé le site de Cossure, sur la commune de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône), comme 1er site naturel de compensation écologique de France. Une reconnaissance de la réussite écologique de cette opération portée par CDC Biodiversité sur la base du dispositif réglementaire issu de la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016.



Outarde canapetière mâle en plumage nuptiale (Tetrax tetrax) - Crédits S. Mercier

Initiée en 2008 par CDC Biodiversité avec le Ministère en charge de l'écologie, l'opération Cossure est à l'origine une expérimentation grandeur nature de constitution d'actifs naturels et de restauration écologique.

CDC Biodiversité
Siège et agence centrale
102, rue Réaumur
75002 PARIS

T. +33 (0)1 80 40 15 00
contact@cdc-biodiversite.fr

Agence Sud-Est Actimart U1B
1 B allée du square
1140 rue André Ampère
13290 Aix en Provence

T : (0)4 28 38 06 83

Agence Sud-Ouest
333 Boulevard du Président Wilson
33200 BORDEAUX

T : (0)5 32 09 08 71